Médiateur européen

Demêler le fouillis de la bureaucratie -Le Médiateur lance un nouveau site Internet amélioré

Communiqué de presse n° 4/1998 - 15/07/1998

Cette semaine, le Médiateur européen, **Jacob SÖDERMAN** , présente son troisième Rapport Annuel au Parlement européen à Strasbourg. En 1997, le Médiateur a traité plus de 1400 plaintes et entamé 200 enquêtes sur des allégations de mauvaise administration dans les institutions de l' Union européenne. Le Rapport de 320 pages présente les résultats du travail du Médiateur de l'année dernière et décrit chaque enquête clôturée en 1997. Comme les Rapports annuels précédents, le nouveau Rapport est placé sur le site Internet du Médiateur cette semaine. Monsieur SÖDERMAN profite de cette occasion pour lancer son site amélioré. Celui-ci contient de nouvelles informations dans les 11 langues officielles de l'Union. L'utilisateur y trouvera des explications sur le travail du Médiateur et sur la procédure pour introduire une plainte. Le site permettra à un maximum de citoyens de connaître les résultats du travail du Médiateur. Parmi les nouveautés sur le site, les utilisateurs trouveront toutes les décisions prises par le Médiateur à partir du 30 juin 1998 (dans la langue du plaignant ainsi qu'en anglais). Une nouvelle section est consacrée aux communiqués de presse qui marquent les temps forts de l'année. Un nouveau formulaire de plainte en format électronique est également disponible sur le site, ainsi que des références bibliographiques concernant le travail du Médiateur. Monsieur SÖDERMAN espère que le site Internet sera un outil efficace pour faire connaître aux citoyens européens le travail de la plus jeune institution de l'Union européenne et pour mettre en lumière le combat qu'il mène contre les instances de mauvaise administration dans l'Union: "Un nombre croissant de citoyens européens ont accès à l'Internet chez eux, au travail, à l'école, à l'université, à une librairie publique ou dans les cyber-cafés. L'Internet offre une voie de communication directe avec les citoyens et leur fournit les informations qu'ils cherchent. Quiconque a accès à Internet, peut y trouver mes rapports, mes décisions, mes discours et mes communiqués de presse à toute heure et en tout lieu. Cependant, mon site Internet ne doit pas remplacer les moyens de communication traditionnels, mais seulement les compléter. Toutes les informations sur le site doivent aussi être disponibles en version papier sur demande." Le site Internet du Médiateur se trouve à l'adresse suivante: http://www.ombudsman.europa.eu [Lien]*Pour plus d' informations, veuillez contacter Ben Hagard, Chargé de communication Internet , tel. +33 3 88 17 2424.*